

## Discours officiel

- « Améliorer la gestion du système éducatif »
- aider au travail administratif des directeurs (BE1d)
  - aider au suivi des élèves (INE)
- « pas d'interconnexion avec d'autres fichiers »

## Contexte et mise en place

- Expérimentation de 2004 à 2008
- Fichier imposé sans débat ni concertation
- Absence d'informations, ou tardives ou incomplètes en direction des parents
- Menaces et sanctions à l'égard des directeurs
- A replacer dans le cadre d'une volonté du gouvernement de fichage, de la multiplication des instruments de contrôle, de l'instauration d'une société de contrôle

## Les dangers se précisent : vers une base de données évolutive et interconnectée

### Annexe du projet de loi de finances pour 2010 :

- « enrichissement et généralisation de BE1d – sur laquelle s'appuie notamment les évaluations en primaire- et mise en service de procédures d'interface avec des logiciels utilisés par des communes »

## Base élèves et ce qui se cache derrière

### Base élèves 1<sup>er</sup> degré : « BE1d » :

- Fichier informatique qui recueille des données nominatives sur les élèves inscrits en primaire, données renseignées par les directeurs et qui transitent par internet
- Beaucoup de champs litigieux, comme la religion, la nationalité abandonnés depuis la phase d'expérimentation lancée en 2004 grâce à la mobilisation des enseignants, des parents et de la Ligue des Droits de l'Homme
- L'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 2008 institue BE1d, « droit d'opposition prévue par la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 ne s'applique pas à BE1d »

Pour compléter BE1d

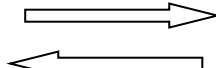
création de la BNIE

Création d'un INE

### Base Nationale des Identifiants Elèves : « B.N.I.E. »

- BNIE ne fait l'objet d'aucun texte réglementaire
- Les données conservées dans BNIE peuvent l'être pendant 35 ans maximum

BNIE permet d'attribuer un INE à chaque élève



Grâce à l'INE certaines données de BE1d sont intégrées dans la BNIE

### Identifiant National Elève : « I.N.E. » :

- numéro unique attribué à tout élève nouvellement inscrit qui permet le suivi de la scolarité de l'élève jusqu'à sa sortie du système éducatif

## Sites d'informations et contacts pour porter plainte

Site du CNRBE : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>  
Site de la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?rubrique141>

Pour porter plainte : se mettre en contact avec le CNRBE : [base-eleves@orange.fr](mailto:base-eleves@orange.fr) ou avec un collectif départemental

## Dates

- le 9 décembre 2009 : date nationale de dépôts de plainte, au Tribunal de Grande Instance de Bobigny pour le 93 et au Tribunal de Grande Instance de Créteil de 94
- les 22 et 23 janvier 2010 : réunion national du CNRBE

## Principaux points litigieux

- La confidentialité des données et la sécurisation des fichiers informatiques
- L'interconnexion des données
- Utilisation des données pour détecter les migrants, les délinquants
- Droit d'opposition des parents qui ne s'applique pas

## L'action conjointe du Syndicat des Avocats de France et du C.N.R.B.E. (Collectif National de Résistance à Base Elèves)

- Face à l'impossibilité pour les parents d'exercer le droit d'opposition et pour leur permettre de déposer des plaintes et engager une enquête de justice

## Les réactions de l'ONU et du Conseil d'Etat

### Recommandations du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU, 12 juin 2009 :

- objectifs de cette base et leur utilité pour le système éducatif ne sont pas clairement définis
- le Comité est préoccupé par l'utilisation de BE1d à d'autres fins telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière et par l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir l'interconnexion
- Les parents ne peuvent pas s'opposer et ne sont souvent pas informés

### Enquête d'instruction au Conseil d'Etat, 12 octobre 2009, le Conseil d'Etat souhaite des éclaircissements sur :

- la collecte et l'utilisation de renseignements concernant la santé
- les transformations successives de BE1d